

LES RÈGLES DES ACCENTS EN FRANÇAIS

I) L'accent aigu en français (é)

QUAND METTRE DES ACCENTS AIGUS ? :

Règle 1 : On utilise un accent aigu lorsque la voyelle « e » est la première lettre du mot

Exemples : étable, élection, étendre...

Exceptions : les mots en -ère et -ès prennent un accent grave : Une ère, un ers (légume lentille)

Règle 2 : On utilise un accent aigu lorsque la voyelle « e » est la dernière lettre du mot. Attention, cela concerne aussi les mots au pluriel terminant par un -s ou se terminant par un -e muet (« e » que nous ne prononçons pas).

Exemples : Un canapé, des canapés, un abonné, une abonnée...

Règle 3 : On met un accent aigu lorsque la voyelle « e » est placée entre deux consonnes

Exemples : mélangé, préféré...

Exception : Pedigree, repartie (dans le sens de « réplique » mais on écrit « répartir »), revolver.

Attention : Besicles ou bésicles (toujours au pluriel).

Règle 4 : on met un accent aigu sur un « e » précédant une syllabe sans « e » muet

Exemples : immédiat – compléter – génération – généralement

On ne met jamais d'accent aigu sur un e qui précède un x ni devant une consonne double
un exercice – flexible – circonflexe – intéressant – il appelle

Règle 5 : On met un accent aigu sur la dernière lettre des participes passés des verbes du premier groupe (terminaison en -er) et sur le participe passé du verbe être

Exemples : mangé, travaillé, été...

QUAND NE PAS METTRE DES ACCENTS AIGUS ? :

Règle 6 : on ne met pas d'accent aigu lorsque la voyelle « e » est suivie de « d », « f » ou « r » ou si « z » est la dernière lettre du mot.

Exemples : Une nef, une clef, pied, nez...

Règle 7 : on ne met jamais d'accent aigu sur les voyelles « e » précédant un « x ».

Exemples : un accent circonflexe, le sexe.

Règle 8 : on ne met jamais d'accent aigu sur les voyelles « e » précédant des consonnes doubles.

Exemples : une trompette, une étiquette.

II) L'accent grave en français (è)

QUAND METTRE L'ACCENT GRAVE ?

Règle 1 : on met un accent grave pour les mots se finissant par un « s » lorsque celui-ci n'est pas la marque du pluriel

Exemples : après, congrès, décès, près, progrès...

Règle 2 : on met un accent grave pour les « e » précédant une syllabe contenant un « e » muet

Exemples : collège – avènement – fièrement

Règle 3 : on met un accent grave sur un « e » lorsque la deuxième lettre qui le suit est soit un « L » ou un « R »

Exemples : Le lièvre, la fièvre, une nèfle, le trèfle.

QUAND NE PAS METTRE L'ACCENT GRAVE ?

Règle : on ne met jamais d'accent grave sur les voyelles « e » précédant un « x ».

Exemples : un accent circonflexe, le sexe.

III) L'accent circonflexe en français

Il n'y a pas de règles générales sur son utilisation mais nous pouvons tout de même essayer de trouver quelques astuces.

Règle 1 : on utilise un accent circonflexe sur les « o » des mots possessifs

Exemples : le nôtre, le vôtre, les nôtres, les vôtres.

Règle 2 : on le retrouve sur certains adjectifs et noms

Exemples d'adjectifs : mûr, mûre, sûr, sûre.

Exemples de noms : le jeûne, aumône, boîte, chaîne, château, croûte, grâce, icône, traîner, traître, trêve, voûte...

Règle 3 : on utilise un accent circonflexe pour certains mots qui ont perdu une lettre avec le temps et en général un « s »

Exemples : Âne et asne, château et chasteau, fenêtre et fenestre, gîte et giste, hôpital et hospital, goût et goust, tête et test.

Règle 4 : Dans la conjugaison, on met toujours un accent circonflexe aux deux premières personnes du pluriel du passé simple et à la 3^e personne du singulier de l'imparfait du subjonctif.

Exemples : nous fûmes – nous chantâmes – vous fîtes – qu'il fût – qu'il chantât – qu'il vît

Règle 5 : On met un accent circonflexe sur le « i » de 3 mots en -ître :

Bélitre (mendiant), épître, huître

Règle 6 : On met un accent circonflexe sur le « i » des verbes en -aître et en -oître ainsi que le verbe « plaire » lorsque cet -i est suivi d'un -t :

Exemples : Il connaît, il paraîtra, il croît

Règle 7 : Enfin on l'utilise sur le « a » de -âtre marquant une dépréciation :

Exemples : Bellâtre, douceâtre, grisâtre